

**Conseil économique et social**Distr. générale
15 janvier 2025Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Quarante-troisième réunion
Addis-Abeba, 12-14 mars 2025

Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire**
Questions statutaires

Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

I. Introduction

1. Le présent rapport contient un résumé de l'appui que les entités du système des Nations Unies pour le développement travaillant en Afrique ont apporté, pendant la période allant d'avril 2024 à mars 2025, à l'Union africaine, au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) de l'Agence de développement de l'Union africaine et à d'autres organes de l'Union africaine, dont le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). Il porte sur la mise en œuvre des priorités aux niveaux régional et sous-régional, notamment celles énoncées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Le rapport comprend six sections, la section I étant l'introduction. La section II est consacrée à la collaboration stratégique de haut niveau entre l'Union africaine et l'ONU, ainsi qu'aux principaux résultats obtenus dans le cadre du renforcement du partenariat entre les deux organisations. La section III contient un aperçu de l'appui apporté à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, dans le contexte de l'approche « deux programmes, un cadre », y compris le soutien au NEPAD. La section IV donne une vue d'ensemble de l'assistance fournie par l'intermédiaire de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, dans le contexte du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans la section V sont présentées les principales activités menées au titre du programme 9 du projet de budget-programme pour 2024 (A/78/6 (Chap. 11)) de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le Département de la communication globale. La section VI contient la conclusion.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (19 février 2025).

** E/ECA/COE/43/1.



II. Collaboration stratégique de haut niveau entre l'ONU et l'Union africaine et principaux résultats obtenus

2. La huitième conférence annuelle de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine s'est tenue à Addis-Abeba le 21 octobre 2024 sous la direction du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU. Les participants à cette conférence axée sur la paix, la sécurité et le développement dans le monde ont réaffirmé leur engagement en faveur de solutions concertées. Ils ont également discuté d'un certain nombre de questions importantes, notamment des progrès réalisés dans le contexte du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé dans le domaine de la paix et de la sécurité et du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.

3. Le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2024-2033)¹ et les contraintes budgétaires qui sapent les efforts des États africains pour financer le développement durable ont constitué un thème central de la conférence. Les deux organisations ont réaffirmé qu'elles continueraient à plaider en faveur de réformes des systèmes financiers internationaux en vue d'obtenir les ressources nécessaires. Elles ont souligné que l'égalité des sexes et la participation des jeunes aux processus de paix étaient essentielles à la consolidation de la paix, les deux organisations s'engageant à intégrer des questions de genre dans les mécanismes de coordination stratégique.

4. Les effets des changements climatiques, en particulier sur les ressources en eau en Afrique, ont été un autre sujet de discussion important. Les participants à la conférence se sont félicités de l'élaboration d'une position africaine commune sur le climat, la paix et la sécurité, soulignant la nécessité d'agir de manière concertée pour relever les défis liés au climat. Notant que l'Union africaine était devenue un membre permanent du Groupe des 20, ils ont réaffirmé leur engagement à mettre en avant les priorités de l'Afrique dans les discussions mondiales.

5. Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine a progressé de manière significative grâce à l'organisation de dialogues stratégiques semestriels de haut niveau entre la Vice-Secrétaire générale de l'ONU et le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine. En 2024, ces dialogues ont eu lieu en mai et en octobre. Les participants ont fait le point sur les questions essentielles en matière de développement durable et ont passé en revue les progrès réalisés dans l'opérationnalisation de cinq mécanismes dits « collège à collège », relatifs au développement économique, à l'éducation, à l'agriculture, à la santé et au développement social. Ces mécanismes, qui réunissent les chefs de secrétariat des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les commissaires de l'Union africaine, ont pour but de renforcer la collaboration entre les deux organisations, d'harmoniser les priorités stratégiques et de promouvoir la mise en œuvre effective du Programme 2030 et du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

6. Ces dialogues stratégiques de haut niveau ont donné lieu à l'adoption de quatre matrices, élaborées par les mécanismes « collège à collège », afin d'accélérer la mise en œuvre, de suivre les progrès et de combler les lacunes dans la coopération entre les deux organisations. Le financement du développement est apparu comme une priorité essentielle, en particulier la nécessité de renforcer la production de recettes nationales, de promouvoir la

¹ Union africaine, *La décennie de mise en œuvre accélérée - Deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033)*, Addis-Abeba, 2024.

gestion de la dette et de réformer les systèmes financiers mondiaux. L'éducation, la transformation numérique, ainsi que la science, la technologie et l'innovation ont également été mises en avant comme des moteurs majeurs de la transformation structurelle en Afrique, tandis que l'accès à l'énergie a été considéré comme un domaine vital auquel il fallait prêter une plus grande attention.

III. Appui à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, y compris le soutien au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique de l'Agence de développement de l'Union africaine et au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

7. La CEA a joué un rôle central dans l'appui à la finalisation du deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) de l'Agenda 2063, qui a été approuvé par la Conférence des chefs d'état et de gouvernement de l'Union africaine en février 2024. La CEA est l'un des principaux membres d'un groupe de travail technique sur l'Agenda 2063, dont les autres membres sont la Commission de l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) de l'Agence de développement de l'Union africaine, la Fondation africaine pour le renforcement des capacités, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), la Banque africaine de développement (BAD), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF). Elle a contribué à affiner la théorie du changement et à définir avec plus de précision les catalyseurs et les voies de mise en œuvre, ainsi que les cadres de mobilisation des ressources nationales qui sont associés au plan. Elle a également contribué à l'élaboration d'outils et de lignes directrices pour faciliter la mise en œuvre du plan, l'adaptation de celui-ci aux contextes locaux et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis.

8. La CEA continue d'aider les membres de l'Union africaine à intégrer le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans leur plan de développement national à l'aide de la boîte à outils de planification et d'établissement de rapports intégrés. En 2024, des discussions ont été tenues au sujet des mesures permettant d'aligner la boîte à outils sur les indicateurs du deuxième plan décennal de mise en œuvre figurant dans le manuel des indicateurs de base, l'objectif étant d'intégrer de manière transparente les deux programmes.

9. Le 28 novembre 2024, la CEA et le NEPAD ont signé un protocole d'accord révisé, renforçant leur engagement en faveur d'objectifs communs et définissant des plans de travail conjoints dans six domaines prioritaires, à savoir : le renforcement des systèmes statistiques et des systèmes de données nationaux en appui au deuxième plan décennal de mise en œuvre ; la mise en place du Fonds de développement de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ; la promotion de l'intégration régionale, notamment dans le contexte du Programme de développement des infrastructures en Afrique ; l'action climatique, avec un accent particulier sur l'adaptation, l'atténuation et la résilience ; l'industrialisation et la diversification économique ; et, enfin, l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique du NEPAD pour la période 2024-2028. Les actions futures comprendront la création d'un cadre de suivi-évaluation pour mesurer les progrès accomplis et pour promouvoir l'application du principe de responsabilité conformément aux priorités convenues par les deux organisations.

10. Pour dynamiser les gouvernements et les réorienter vers la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063, la CEA, la Commission de l'Union africaine et le Bureau des Nations Unies

auprès de l'Union africaine ont commandé deux études pertinentes pour le continent, l'une sur la gouvernance, les institutions et le développement économique, et l'autre sur la promotion d'une participation effective et significative des jeunes à la reconstruction et au développement après un conflit. Ces études ont été menées dans le but d'orienter les discussions et de faciliter l'élaboration de stratégies visant à améliorer la gouvernance et la résilience institutionnelle, deux éléments essentiels pour garantir la paix, la stabilité et le développement économique en Afrique. Une réunion d'experts tenue à Nairobi du 2 au 4 octobre 2024 a été l'occasion d'examiner et de réviser les deux études, qui seront présentées à la trente-huitième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, prévue en février 2025, en vue de recenser les domaines prioritaires dans lesquels la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales du continent et le système des Nations Unies peuvent apporter un soutien efficace aux États africains.

11. La CEA a continué à appuyer les efforts du MAEP visant à mettre en place une agence africaine de notation du crédit. En application d'une décision adoptée lors de la quarante-cinquième session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine, le MAEP, la CEA et la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les institutions financières panafricaines, se sont efforcés d'accélérer la mise en place d'une agence de notation du secteur privé africain qui soit conforme aux principes d'autofinancement et d'autosuffisance. La CEA et le MAEP ont également continué à publier conjointement la revue semestrielle des notations souveraines en Afrique. En outre, le MAEP a effectué au Ghana, en mars 2024, une mission technique consacrée aux problèmes de notation de crédit et, en juillet 2024, il a organisé, avec le concours de deux grandes agences internationales de notation de crédit, un atelier sur la transparence des méthodes de notation du crédit souverain, auquel ont assisté 30 participants ghanéens et zambiens.

IV. Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030

12. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et ses coalitions thématiques continuent d'être le bras technique, au niveau régional, de la mise en œuvre conjointe du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Travaillant en étroite collaboration avec l'Union africaine et ses agences dans plusieurs domaines, les coalitions apportent un soutien et mènent des interventions au niveau national par l'intermédiaire des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies. Le centre névralgique de la Plateforme est le secrétariat commun, composé de la CEA, du Bureau de coordination des activités de développement et du PNUD.

13. Plusieurs réunions importantes ont été organisées par la Plateforme au cours de la période considérée. La réunion annuelle de la Plateforme a eu lieu en marge de la dixième session du Forum régional africain pour le développement durable, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 23 au 25 avril 2024, offrant aux participants l'occasion de faire le point sur les progrès que la Plateforme a contribué à réaliser, y compris dans le contexte du partenariat entre l'Union africaine et le système des Nations Unies et de leurs efforts de mise en œuvre conjointe. Lors de cette réunion, l'accent a été mis sur l'importance du suivi et de l'établissement de rapports relatifs à la mise en œuvre conjointe des cadres actuels, ainsi que l'impact et la mise en œuvre des six transitions considérées comme ayant des effets catalytiques et multiplicateurs sur

l'ensemble des objectifs de développement durable². Parmi les autres résultats de la réunion figurent l'identification d'un certain nombre de domaines prioritaires, à savoir l'énergie et les changements climatiques, la numérisation, l'éducation, les systèmes alimentaires, la diversification économique et la promotion du commerce dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), ainsi que des recommandations pour faire en sorte que ces domaines prioritaires soient alignés sur les six transitions. Les participants à la réunion ont également souligné l'importance des questions examinées lors du Sommet de l'avenir, qui s'est tenu à New York en septembre 2024, et ont réitéré leur soutien aux réformes de l'architecture financière mondiale, qui pourraient accélérer la mise en œuvre des deux programmes. En outre, les participants ont souligné l'importance de l'éducation, compte tenu du thème de l'Union africaine pour 2024, à savoir « Éduquer une Afrique adaptée au XXI^e siècle ».

14. Lors de la réunion annuelle des directeurs régionaux et des coordonnateurs résidents, qui s'est également tenue en marge de la dixième session du Forum régional africain pour le développement durable, le 25 avril 2024, les participants ont discuté de leurs besoins et de leurs attentes, notamment de la nécessité pour le système des Nations Unies de devenir plus réactif dans le cadre de ses activités et de fournir des solutions globales basées sur le respect de la dignité humaine. Les participants ont souligné que les parties prenantes se devaient d'avoir une compréhension approfondie des situations sur le terrain avant de concevoir des interventions et ont insisté sur la nécessité pour les coordonnateurs résidents et les directeurs régionaux d'organiser des réunions régulières par l'intermédiaire de la Plateforme. Ils ont également souligné que les efforts de développement devaient être maintenus même lorsqu'une attention particulière était accordée aux États en proie à l'insécurité et à des changements inconstitutionnels, et ont proposé l'adoption d'une approche innovante pour la collaboration avec les États qui jouissent d'une stabilité relative, mais qui n'en ont pas moins besoin de partenariats de développement.

15. Par l'intermédiaire des coalitions thématiques et des groupes de soutien par les pairs de la Plateforme, six coordonnateurs résidents et équipes de pays des Nations Unies ont bénéficié d'un appui visant à faciliter la formulation de cadres de coopération. Les pays qui ont reçu un soutien en 2024 sont Djibouti, l'Éthiopie, la Namibie, la République démocratique du Congo, le Rwanda et la Sierra Leone.

16. Le secrétariat commun de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique a organisé une retraite du 28 septembre au 1er octobre 2024 pour se pencher sur les défis opérationnels et stratégiques et finaliser le plan de travail pour l'année suivante. Cette retraite a permis aux participants de mieux comprendre le rapport initial sur la théorie du changement de la Plateforme et les outils de collecte de données, ainsi que le fonds de financement commun du secrétariat commun et le projet de procédure opérationnelle normalisée, dont le but est de créer un cadre permettant de renforcer la collaboration et la cohérence institutionnelle entre la CEA, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, et de rationaliser et d'optimiser le soutien au niveau national, en veillant à ce que les initiatives de développement soient alignées sur les priorités nationales et les objectifs plus larges de l'ONU.

17. De nouvelles initiatives, notamment le Dialogue sur le développement de l'Afrique et des visites de terrain axées sur l'énergie, ont également été lancées pour soutenir les six transitions en tant que catalyseurs de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

² Pour plus d'informations, voir Groupe des Nations Unies pour le développement durable, « Six transitions : Les voies d'investissement pour réaliser les ODD » (2023).

A. Coalition thématique 1 : Renforcement des systèmes intégrés de données et de statistiques pour le développement durable et l'Afrique que nous voulons³

18. Des progrès significatifs ont été réalisés par la coalition 1 pour ce qui est de l'amélioration de l'accessibilité de la plateforme des données des Nations Unies au service du développement en Afrique, qui a été mise à jour à l'aide de données pour 2023 et de nouveaux indicateurs. Les efforts de la coalition 1 à cet égard ont permis aux équipes de pays des Nations Unies, aux États Membres de l'ONU et à d'autres utilisateurs d'avoir un meilleur accès à des données essentielles sur les objectifs de développement durable et les objectifs et cibles correspondants de l'Agenda 2063. La plateforme joue désormais un rôle essentiel dans le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des deux programmes. Parmi les améliorations qui seront apportées dans l'avenir, figure l'intégration de composantes géospatiales et de données infranationales afin de faciliter l'identification des populations à risque et de favoriser un développement plus inclusif.

19. Dans le cadre d'une initiative sur le pouvoir des données, la coalition a contribué à améliorer la coordination des systèmes statistiques nationaux au Botswana, au Ghana, au Kenya et au Nigéria, aidant ces pays à intégrer des approches fondées sur les données dans leur plan de développement national et, par conséquent, à améliorer la qualité et l'utilisation des données pour obtenir des résultats durables.

20. Dans le cadre d'une initiative sur la désagrégation des données et le renforcement des capacités, les membres de la coalition 1 ont aidé l'Angola, Djibouti, la Namibie et l'Ouganda à mener à bien leur recensement en 2024. Les meilleures pratiques et les recommandations pour le cycle de recensements de 2025 ont fait l'objet de discussions lors d'une réunion d'experts qui s'est tenue à Pretoria.

21. La coalition 1 a encouragé l'utilisation des données dans le contexte humanitaire et dans le cadre du développement en mettant au point des boîtes à outils pour soutenir la production de données ventilées par sexe. Une boîte à outils reliant les données administratives, les données d'enquêtes et les données censitaires a été testée au Kenya, et d'autres sessions de renforcement des capacités sont prévues en Afrique du Sud et au Zimbabwe pour faire en sorte que la désagrégation des données soit une pratique répandue dans la région.

22. La coalition 1 a organisé une réunion au Rwanda pour renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, dont un des résultats a été la création d'une communauté de praticiens dans ce domaine. Les participants à la réunion ont souligné la nécessité d'améliorer les lignes directrices et la gestion des connaissances pour soutenir lesdits systèmes dans toute l'Afrique.

23. Malgré les progrès réalisés en matière de collecte, de gestion et d'utilisation des données, des problèmes subsistent, en particulier dans les pays touchés par un conflit, dont le Soudan, où la faiblesse de l'infrastructure statistique continue d'entraver la collecte des données. Les efforts visant à améliorer l'environnement des données en Afrique devraient toutefois contribuer à une meilleure élaboration des politiques et à un développement plus inclusif. Il faudra s'employer à aligner les plans de développement nationaux sur les programmes mondiaux et régionaux, en tirant parti de la volonté politique croissante d'investir dans les systèmes de données.

³ Co-organisateur : CEA, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

B. Coalition thématique 2 : Assurer une gestion macroéconomique efficace et efficiente et accélérer la transformation et la diversification inclusives de l'économie⁴

24. La coalition 2 a contribué à l'adoption et à la mise en œuvre de politiques nationales majeures afin de tirer parti des possibilités offertes par la création de la ZLECAf. Une conférence sur les stratégies de mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf a été organisée à Nairobi, du 15 au 17 janvier 2024, par la coalition 2, le secrétariat de la ZLECAf, le bureau du Coordonnateur résident au Kenya et la CNUCED. Cette conférence a constitué une plateforme d'apprentissage par les pairs, permettant aux participants de discuter des défis, des enseignements et des meilleures pratiques, et de définir des actions stratégiques susceptibles de faciliter la mise en œuvre de l'Accord. Début 2024, 30 pays avaient adopté des plans nationaux sur l'Accord, et 25 pays avaient intégré leurs plans dans de nouveaux cadres de coopération⁵.

25. La coalition 2 a apporté son concours à la mise en œuvre de l'Accord dans plusieurs membres de la CEA, notamment la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, Madagascar, le Nigéria, le Sénégal et les Seychelles, et a mené des programmes de renforcement des capacités en faveur de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ainsi que du Burundi, du Rwanda et du Togo. En outre, la coalition 2 met la touche finale à 19 documents sur l'économie verte et les stratégies nationales relatives à la ZLECAf, en mettant l'accent sur les chaînes de valeur vertes, l'adaptation aux changements climatiques et l'intégration régionale.

26. La coalition 2 a finalisé la onzième édition du rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique (ARIA XI), intitulé « Beyond the AfCFTA : Bringing the Continental Customs Union and Common Market About » (Au-delà de l'Accord portant création de la ZLECAf : Réaliser l'union douanière et le marché commun à l'échelle continentale), ainsi qu'un rapport intitulé « Framework for Boosting Intra-African Trade (BIAT), Ten years After : Progress, Implementation Challenges, and Implications for the AfCFTA » (Cadre pour l'intensification du commerce intra-africain, dix ans après : progrès, défis de mise en œuvre et implications pour la ZLECAf).

27. En partenariat avec l'Africa Technology and Creative Group, la coalition 2 a organisé une série de concertations sur le commerce électronique et la numérisation dans le contexte de la ZLECAf. C'est ainsi qu'après le lancement du *Rapport sur l'économie numérique 2024* par la CNUCED, elle a organisé une conférence sur la construction d'un avenir numérique écoresponsable et inclusif en Afrique, qui a rassemblé 80 participants.

28. La coalition 2 a également mis en place des groupes de travail techniques nationaux sur les flux financiers illicites au Burkina Faso, au Gabon, au Nigéria et au Sénégal. Ces groupes de travail se sont concentrés sur l'évaluation des risques, l'analyse des données et les méthodes de mesure. En outre, la coalition s'est associée à l'Institut africain pour le développement économique et la planification (IDEP) en vue d'élaborer des cours d'apprentissage en ligne sur les flux financiers illicites.

⁴ Co-organisateur : CEA, Centre du commerce international, CNUCED et PNUD

⁵ Angola, Botswana, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

C. Coalition thématique 3 : Éducation, innovation, numérisation et jeunesse⁶

29. La coalition 3 a participé activement à la première conférence panafricaine de l'Union africaine sur l'éducation des filles et des femmes, au cours de laquelle une attention particulière a été accordée à la réalisation des objectifs de développement durable 4, sur l'éducation de qualité, et 5, sur l'égalité des sexes. Organisée par l'Union africaine et ses partenaires, cette conférence a donné aux participants l'occasion de discuter de l'éducation des femmes et des filles en Afrique. La coalition 3 a soutenu la participation des jeunes à la conférence en tant qu'orateurs et a apporté son concours à des manifestations parallèles organisées lors de la conférence.

30. Après que les ministres de l'éducation et de la santé des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ont approuvé, en 2023, un engagement en faveur d'adolescents et de jeunes éduqués, en bonne santé et épanouis⁷, la coalition 3 et d'autres parties prenantes ont réalisé des progrès significatifs dans l'élaboration d'un cadre global de suivi et de responsabilisation afin de renforcer le suivi des engagements régionaux visant à améliorer la santé, l'éducation et le bien-être des adolescents et des jeunes dans tous les 25 signataires de l'engagement.⁸ Ce cadre, qui devrait être validé par les gouvernements au début de l'année 2025, est conçu pour faciliter des changements positifs et faire en sorte que les initiatives en faveur des jeunes soient efficacement suivies et optimisées afin d'avoir une incidence maximale sur leur vie.

31. Dans le domaine des compétences numériques et de l'autonomisation des jeunes, l'initiative *Tech4Youth*, mise en œuvre au Bénin, au Burkina Faso, au Ghana, au Nigéria et au Togo, a touché 2,6 millions de jeunes, dont 8 000 jeunes handicapés. Cette initiative aide les jeunes entrepreneurs à mettre au point des outils numériques pour améliorer l'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Par ailleurs, *QG Jeune*, une plateforme numérique lancée au Burkina Faso pour les adolescents et les jeunes adultes âgés de 15 à 24 ans, a facilité plus de 30 millions d'interactions depuis 2018, en proposant des contenus éducatifs sur la santé et les droits sexuels et reproductifs ainsi que l'orientation vers des services de santé.

D. Coalition thématique 4 : Encourager l'action et la résilience climatiques⁹

32. La coalition 4 a contribué à l'organisation de concertations sur le renforcement des capacités concernant les marchés du carbone lors de la dixième session du Forum régional africain pour le développement durable. À la suite de ces concertations, un certain nombre de membres de la CEA, dont le Mozambique, ont présenté des demandes d'assistance technique. La coalition 4 y a donné suite en aidant le bureau du Coordonnateur résident au Mozambique à rédiger le décret sur les marchés du carbone du pays et à en assurer la conformité avec l'article 6 de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. En juin 2024, la coalition 4 et le Bureau du Coordonnateur résident

⁶ Co-organisateur : Organisation internationale du Travail (OIT), Union internationale des télécommunications, UNESCO, FNUAP, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, ONU-Femmes et Organisation mondiale de la Santé.

⁷ Pour plus d'informations, voir www.commit4youngpeople.org/.

⁸ Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo.

⁹ Co-organisateur : CEA, FAO, PNUD et Programme des Nations Unies pour l'environnement.

ont collaboré avec les parties prenantes pour finaliser le décret, en veillant à ce qu'il soit conforme aux normes internationales. La coalition continue de proposer des conseils sur les méthodes de tarification du carbone. En Eswatini, un appui technique concernant les marchés du carbone a été apporté à l'équipe de pays des Nations Unies, et une intervention sur le financement du développement durable a été faite lors de la conférence annuelle *Green Indaba*.

33. Six organismes membres de la coalition 4 sont engagés dans la mise en œuvre de l'action commune pour une économie verte et bleue durable à Maurice et aux Seychelles, dont l'objectif est de favoriser la création d'une économie circulaire. Aux Seychelles, les mesures prises dans le cadre de l'action commune comprennent la formulation d'une feuille de route tenant compte de la dimension de genre, la création d'un fonds d'encouragement de l'économie circulaire et une formation sur le financement et l'intégration de la dimension de genre. Une évaluation de l'état de préparation à la mise en service du marché a également été réalisée. À Maurice, la coalition 4 a soutenu les efforts visant à développer des projets d'énergie éolienne en mer, en réalisant une étude de préfaisabilité qui a révélé un fort potentiel de production d'énergie.

34. Des progrès ont été réalisés dans plusieurs pays africains en ce qui concerne l'initiative « Alertes précoces pour tous », lancée par le Secrétaire général en 2022. Le Libéria a poursuivi ses efforts visant à élaborer une feuille de route dans ce domaine, et un certain nombre de pays, dont le Mozambique, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie, ont fait des progrès en ce qui concerne les alertes précoces et la résilience face aux changements climatiques.

E. Coalition thématique 5 : Paix, sécurité, respect des droits de l'homme et déplacement forcé¹⁰

35. En collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la coalition 5 a joint ses efforts à ceux de la Commission de l'Union africaine et des membres de la CEA pour renforcer les capacités de lutte contre la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de stupéfiants et la traite des migrants, qui menacent la sécurité et la stabilité dans toute l'Afrique. Parmi ses réalisations au cours de la période considérée, la coalition a facilité les progrès vers l'harmonisation des données sur les drogues et la criminalité à la lumière des résultats de la deuxième consultation de la coalition mondiale de l'Union africaine sur la réduction de l'offre de drogues synthétiques, qui s'est tenue en octobre 2024.

36. La coalition 5 a aidé les États à utiliser des outils approuvés par l'ONU pour générer des données sur les drogues, ce qui a donné lieu à la rédaction d'un rapport complet sur le trafic de drogues au Sahel, que les membres de la CEA ont validé en avril 2024. Ce rapport met en évidence une augmentation significative du trafic de cocaïne, les saisies annuelles passant d'environ 13 kg sur la période 2015-2020 à 1 466 kg en 2022. Il donne également un aperçu des efforts déployés pour démanteler les laboratoires de cocaïne en Côte d'Ivoire, au Niger et au Sénégal, ainsi que du rôle du trafic de résine de cannabis dans le soutien aux groupes armés. Il révèle en outre une augmentation des saisies d'opioïdes pharmaceutiques, l'Afrique de l'Ouest représentant 97 % des saisies mondiales de tramadol en 2021, en raison d'une demande locale croissante.

37. En mai 2024, la coalition 5 a co-organisé, lors de la trente-troisième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, une manifestation parallèle axée sur le crime organisé et l'instabilité au Sahel. La

¹⁰ Co-organisateur : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, PNUD et ONU-Femmes.

coalition a également contribué à un webinaire sous-régional des coordonnateurs résidents, qui a abouti à la rédaction d'une note conceptuelle commune sur la lutte contre la consommation en Sierra Leone de *kush*, une drogue psychoactive qui contient des cannabinoïdes synthétiques et des nitazènes.

38. La coalition 5 a réalisé des progrès significatifs dans la lutte contre le trafic illicite d'armes à feu grâce à une initiative transfrontalière en Guinée et au Mali qui est alignée sur l'initiative « *Faire taire les armes à feu d'ici à 2030* » de l'Union africaine. Au Mali, elle a soutenu un programme de formation à l'intention de 25 personnes, dont 5 femmes, qui ont formulé une série de recommandations sur les moyens de sensibiliser l'opinion au trafic illicite d'armes à feu et d'améliorer la sécurité au niveau local.

39. La coalition 5 a en outre facilité l'intégration des principes relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité dans la nouvelle stratégie globale de prévention et d'intégration régionales pour la Corne de l'Afrique, aidant ainsi les États de la Corne de l'Afrique à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité par le biais de leurs plans d'action nationaux, et a continué à soutenir les efforts visant à renforcer la paix et la sécurité au niveau régional.

F. Coalition thématique 6 : Initiatives et stratégies sous-régionales¹¹

40. En 2024, la coalition 6 s'est concentrée sur le renforcement des capacités en matière d'analyses de tendance conjointe et l'organisation de réunions consultatives. Le bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, en partenariat avec l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, a organisé à Nairobi une réunion consultative à laquelle ont participé des femmes dirigeantes d'Afrique, des représentants de la société civile, des militants des droits de la femme et des experts compétents et dont l'objectif était d'explorer les moyens de renforcer la participation et la contribution des femmes aux initiatives de paix en cours en Afrique, y compris, en particulier, les initiatives de paix de Nairobi et de Luanda. Cette réunion a permis aux participants de discuter, dans une perspective de genre, des moyens de s'attaquer aux causes profondes des conflits en cours dans l'est de la République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région, de formuler des recommandations pour faciliter la mise en œuvre de la feuille de route de Luanda et des résultats des précédents cycles du processus de paix de Nairobi, et d'identifier les contributions potentielles des femmes dirigeantes aux efforts en cours pour promouvoir la paix dans la sous-région. Des propositions pour la participation effective des femmes aux futures sessions des processus de paix de Nairobi et de Luanda ont été élaborées sur la base de ces discussions. ONU-Femmes a contribué au débat en animant une séance intitulée « Renforcer les capacités des femmes en matière de consolidation de la paix : des recommandations à la pratique - renforcer les capacités des femmes dans les efforts de consolidation de la paix ». Les recommandations proposées par ONU-Femmes consistaient notamment à veiller à ce que les efforts de paix du premier volet soient complétés par les volets 2 et 3, à renforcer les capacités des femmes en tant que vecteurs de paix au niveau national et à faciliter les possibilités de réseautage et d'apprentissage par les pairs entre les femmes engagées dans la consolidation de la paix. ONU-Femmes a également souligné combien il était important d'organiser des concertations régionales pour promouvoir un programme commun entre les femmes, de documenter les contributions des femmes aux

¹¹ Co-organisateurs : Envoyés spéciaux et représentants du Secrétaire général.

processus de paix et de veiller à ce que l'aide humanitaire tienne compte de la dimension de genre.

G. Groupe de travail 2 : Centre régional de gestion des connaissances¹²

41. Le Centre de gestion des connaissances des Nations Unies pour l'Afrique, lancé en septembre 2023, a fait l'objet d'améliorations substantielles en 2024, avec l'intégration de fonctions pilotées par l'intelligence artificielle qui ont amélioré l'accès aux ressources de connaissances du système de développement des Nations Unies. Fort de plus de 6 000 utilisateurs dans le monde, le Centre contribue à l'application de mesures visant à atteindre les objectifs de développement durable et à mettre en œuvre l'Agenda 2063 et d'autres programmes de développement.

42. L'une des principales caractéristiques du Centre est un référentiel d'expertise dans lequel il est possible de trouver des informations sur les experts en matière d'objectifs de développement durable et dans des domaines thématiques pertinents. Les améliorations apportées en 2024 comprennent une sécurité renforcée, de nouvelles fonctions de profil d'utilisateur et une fonction de regroupement d'expertise qui cartographie les experts des Nations Unies par taxonomies d'objectifs en vue de promouvoir la mobilisation et la collaboration des experts. La base de données est continuellement mise à jour à l'aide de données provenant de diverses entités du système des Nations Unies.

43. La plateforme de la communauté de praticiens de la Plateforme de collaboration régionale, qui a été remaniée au troisième trimestre 2024, permet le partage des connaissances entre pairs et la collaboration entre les experts régionaux du système de développement des Nations Unies. Elle facilite les discussions sur les questions liées aux objectifs de développement durable et, suite à son élargissement, permet la coproduction numérique de documents. La coalition 4 utilise déjà la plateforme pour partager des connaissances et des documents. D'autres coalitions thématiques devraient commencer à utiliser la plateforme dans un avenir proche.

H. Groupe de travail 3 : Améliorer la transparence et la gestion axée sur les résultats au niveau régional¹³

44. Au cours de la période considérée, le groupe de travail 3 a lancé l'élaboration de la théorie du changement de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, dont l'objectif est de poser un cadre stratégique clair pour favoriser l'alignement des interventions de la Plateforme de collaboration régionale sur celles liées au Programme 2030 et à l'Agenda 2063, faisant ainsi en sorte que les efforts soient ciblés et hiérarchisés pour relever les défis régionaux et mondiaux les plus urgents. L'application de la théorie du changement permettra d'identifier les moyens d'action et les partenariats potentiels, ce qui renforcera la cohérence entre les piliers et la collaboration entre les acteurs de la Plateforme et optimisera l'exploitation des atouts régionaux. En outre, elle contribuera à garantir que les équipes de pays des Nations Unies reçoivent le soutien nécessaire pour mettre en œuvre des actions efficaces et coordonnées qui favorisent le développement durable en Afrique, et facilitera le partage des connaissances et l'application du principe de responsabilité en jetant les bases d'un suivi continu des progrès, de la gestion des risques et de l'adaptation des stratégies. C'est pourquoi la Plateforme restera attentive aux nouveaux défis et contribuera à faire respecter le principe

¹² Co-organisateur : CEA et OIT.

¹³ Co-organisateur : CEA et FNUAP.

de responsabilité dans le cadre de l'assistance fournie aux États africains pour la mise en œuvre des deux programmes.

45. Les consultations sur la théorie du changement et la collecte de données pertinentes ont commencé et seront suivies d'un travail d'analyse, de l'identification des moyens d'action, des résultats et des hypothèses et de la rédaction du document sur la théorie du changement. La théorie du changement devrait être validée par les membres de la Plateforme au cours du deuxième trimestre 2025.

I. Groupe de travail 5 : Programme d'efficacité régionale¹⁴

46. L'équipe de gestion des opérations régionales en Afrique a réalisé des progrès significatifs dans la promotion des réformes en matière d'efficacité, conformément à la recommandation n° 5 du Secrétaire général, et a concentré son action, en particulier, sur l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie relative aux modalités de fonctionnement, la création et le renforcement de services d'appui communs, l'utilisation de locaux communs et les modalités de reconnaissance mutuelle. Parmi les réalisations majeures, on peut citer la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie régionale relative aux modalités de fonctionnement, qui facilite l'identification des initiatives régionales permettant de réaliser des gains d'efficacité. Des actions de sensibilisation ont en outre permis de mieux faire connaître les réformes en matière d'efficacité lancées par le Secrétaire général.

47. Des services d'appui communs ont été mis en place avec succès au Kenya et en République-Unie de Tanzanie, au bénéfice de plus de 4 000 membres du personnel de 25 entités du système des Nations Unies. Des projets de services d'appui communs doivent être lancés au Sénégal et au Zimbabwe en 2025. En ce qui concerne les locaux communs, 36 % des bureaux des Nations Unies en Afrique sont aujourd'hui partagés, offrant un espace de travail à 58 % du personnel. On estime que le partage des locaux a permis à l'Organisation d'économiser près de 774 000 dollars en 2023. Dans le cadre des efforts de renforcement des capacités, les membres de l'équipe de gestion des opérations régionales ont reçu une formation sur la stratégie relative aux modalités de fonctionnement et sur les modalités de mise en place et de fonctionnement des services d'appui communs et des locaux communs.

48. Un examen de la stratégie 2.0 relative aux modalités de fonctionnement au niveau national a révélé que les gains d'efficacité avaient permis d'économiser 55 millions de dollars en 2023, ce qui représentait 44 % de l'ensemble des économies réalisées. D'autres réalisations incluent la conclusion d'accords régionaux à long terme sur l'accessibilité numérique et l'élimination écologiquement rationnelle des équipements informatiques. Les plateformes communes de gestion des connaissances et les outils de réunion virtuelle sont également en cours de réévaluation.

¹⁴ Co-organisateur : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et Programme alimentaire mondial.

V. Travailler ensemble pour l'Afrique : points saillants des principales activités conjointes menées avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique dans le cadre de l'appui de l'Organisation des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

A. Mener à bien le Cycle de conférences sur l'Afrique

49. En mai 2024, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a organisé son cycle annuel de conférences sur l'Afrique en partenariat avec la CEA, l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'OIT, l'Union internationale des télécommunications (UIT), la Banque mondiale, l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ce cycle avait pour thème « L'éducation par la science, la technologie et l'innovation pour l'Afrique que nous voulons », conformément au thème de l'année de l'Union africaine.

50. Trois thèmes subsidiaires ont été abordés dans le cadre du cycle de conférences. Le thème subsidiaire 2, intitulé « Transformer l'éducation en Afrique en tirant parti des financements innovants et de la révolution numérique » est abordé du 13 au 17 mai sous la direction de la CEA, de l'UIT et de la Banque mondiale, comprenait un webinaire qui s'est tenu le 15 mai et au cours duquel des jeunes dirigeants et des experts ont discuté des stratégies permettant de tirer parti des technologies numériques et des mécanismes financiers innovants afin d'améliorer les résultats de l'éducation. Dans une note d'orientation, la CEA a défini un certain nombre d'actions majeures pour favoriser des progrès dans ce domaine, notamment l'établissement de partenariats public-privé, le développement et l'utilisation de plateformes numériques pour permettre l'apprentissage à distance, et les investissements dans l'infrastructure numérique.

51. Les principaux résultats du cycle de conférences comprennent des propositions visant à développer l'éducation numérique et à améliorer les régimes fiscaux en vue de soutenir les réformes de l'éducation. Dans son document d'orientation, la CEA a souligné la nécessité pour les pays africains d'investir dans l'éducation, la technologie, la science et la recherche en tant qu'éléments centraux de la transformation numérique du continent, conformément à la vision inscrite dans l'Agenda 2063, à savoir « L'Afrique que nous voulons ».

B. Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique

52. Les réunions tenues par l'équipe spéciale interdépartementale en 2024 ont été centrées sur le thème « Infrastructure publique numérique africaine : les arguments qui militent en faveur de l'éducation ». Les participants ont souligné que l'inclusion numérique par l'acquisition de compétences numériques était cruciale pour garantir l'égalité d'accès aux possibilités numériques, condition préalable au développement durable. L'équipe spéciale a identifié cinq domaines d'investissement clés pour que tous les Africains puissent être les acteurs et les bénéficiaires de la révolution numérique et de l'utilisation croissante des services numériques. À cet égard, les parties prenantes concernées devraient s'efforcer de promouvoir l'éducation et l'acquisition de compétences dans le domaine numérique afin d'exploiter le dividende

démographique du continent, réduire la fracture numérique pour libérer le potentiel économique grâce à l'apprentissage en ligne, développer les compétences nécessaires sur le marché du travail émergent du XXI^e siècle, approfondir la compréhension des implications de l'intelligence artificielle générative dans l'éducation et la recherche et, enfin, mettre en place une infrastructure publique numérique africaine.

C. Forum consultatif de la jeunesse et manifestation parallèle pour la jeunesse africaine au Sommet de l'avenir

53. En collaboration avec l'Union panafricaine de la jeunesse, la Commission de l'Union africaine et le PNUD, la CEA a organisé à Addis-Abeba, en avril 2024, un forum consultatif de la jeunesse africaine sur le Sommet de l'avenir. Ce forum avait pour objectif d'amplifier les voix des jeunes Africains pour faire en sorte que les intérêts des jeunes soient pris en compte dans les résultats du Sommet de l'avenir. Il a rassemblé des jeunes représentants d'organisations de la société civile et de conseils nationaux et sous-régionaux de la jeunesse, ainsi que des jeunes influenceurs. Les participants ont adopté une position commune, inscrite dans la Déclaration de la jeunesse africaine sur le Sommet de l'avenir, dans laquelle ils ont abordé cinq domaines thématiques, à savoir : le développement durable et le financement du développement ; la paix et la sécurité internationales ; la science, la technologie, l'innovation et la coopération numérique ; les jeunes et les générations futures ; et enfin, la transformation de la gouvernance mondiale.

54. La Déclaration de la jeunesse africaine a été présentée lors de la manifestation parallèle pour la jeunesse africaine qui a été organisée en marge du Sommet de l'avenir tenu à New York en septembre 2024. Cette manifestation, qui avait pour thème « Notre monde, notre avenir : La jeunesse africaine et le Sommet de l'avenir », a été organisée conjointement par les États membres de l'Union africaine sous la direction du Malawi (qui assure la présidence en exercice du Comité spécialisé sur la jeunesse, la culture et les sports de la Commission de l'Union africaine) et avec le concours du Nigéria, de la CEA, de l'Union panafricaine de la jeunesse, de la Commission de l'Union africaine, du PNUD, du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et du Département de la communication globale de l'ONU. Les participants ont adopté un document final dans lequel ils ont formulé une série de recommandations et un appel à l'action. Un groupe de travail, présidé par le Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et les sports de la Commission de l'Union africaine, a été créé et chargé d'élaborer une feuille de route complète pour la participation des jeunes à la mise en œuvre du document final dans les États africains.

VI. Conclusion

55. Au cours de la période considérée, l'Union africaine et l'ONU ont encore renforcé leur partenariat pour faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Les principales étapes ont été l'approbation du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et l'organisation de la huitième conférence annuelle de l'ONU et de l'Union africaine, ainsi que d'autres événements de haut niveau. Le financement du développement durable, les changements climatiques, l'éducation et la transformation numérique ont été les questions prioritaires abordées. Grâce à ses coalitions thématiques, la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique a contribué à la transformation économique, à l'intégration commerciale ainsi qu'à l'autonomisation des jeunes et a soutenu la lutte contre des problèmes majeurs, notamment la criminalité transnationale, les déplacements forcés et les violations des droits de l'homme. La collaboration

entre la CEA, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le Département de la communication globale a permis de réaliser des progrès dans les domaines de l'éducation, de la transformation numérique et de l'autonomisation des jeunes, et des initiatives telles que le cycle de conférences sur l'Afrique et le forum consultatif de la jeunesse africaine sur le Sommet de l'avenir ont mis en exergue le rôle essentiel des jeunes, de la science et de la technologie dans la construction d'un avenir durable pour le continent. La poursuite de la collaboration entre l'Union africaine et l'ONU est essentielle pour atteindre les objectifs de développement à long terme des pays africains et favoriser une croissance inclusive.
